



MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU  
CONTROLE DES MARCHES  
PUBLICS

N° 0055 /MEF/DGCMP/DESuivi/SFPPM/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Conakry, le 11 JAN 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

A

La Personne Responsable des Marchés  
Publics (PRMP) de l'Agence Guinéenne  
d'Exécution des Travaux d'Intérêt  
Public pour l'Emploi (AGETIPE)

- CONAKRY -

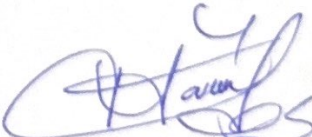

**Objet :** Avis de Non Objection (ANO) sur le projet du Plan de Passation des Marchés (PPM), pour l'exercice 2022, de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE).

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier N° 0088/MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2022 en date du 22 Décembre 2022, par lequel vous avez bien voulu me transmettre, pour Avis de Non Objection (ANO), le projet du Plan de Passation des Marchés (PPM) cité en objet.

Après examen par mes services techniques, sur la base des documents transmis et conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, **je vous informe que la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) n'a pas d'objection sur le contenu desdits documents.**

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

  
Mohamed DIALLO  


10/01/23